

“Amère pilule” : a pointe de l’iceberg

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 3 janvier 2013



“Amère pilule”

Il en aura fallu, du courage, à la jeune femme qui, la première, a osé mettre en cause une pilule contraceptive dite « de troisième génération » en portant plainte, le 14 décembre dernier, contre les laboratoires Bayer. Marion Larat, 25 ans, la rend responsable de l’AVC qui l’a laissée, il y a six ans handicapée à 65 %. On la lui avait prescrite malgré une contre-indication génétique décelable à l’examen du sang.

L’affaire a été évoquée par la presse, et en moins de deux semaines, trente autres jeunes femmes qui s’estiment victimes de pilules de troisième et quatrième générations se sont fait connaître et devraient à leur tour porter plainte d’ici à la fin du mois.

Il en aura fallu, de la ténacité, à la jeune Sophie évoquée dans un article du *Monde* la semaine dernière. Cette Nantaise de 21 ans s’était vu prescrire la pilule « Jasmine » des laboratoires Bayer pour venir à bout de son acné. Souffrant d’essoufflement, elle consulte. Un épisode de tachycardie conduit enfin son généraliste à l’envoyer chez un cardiologue. Mais la décision de faire doser les D-dimères, marqueurs de l’embolie pulmonaire, ne sera prise que par un médecin ami de la famille. Leur taux est « explosif ». Sophie contacte le SAMU – où on lui rit au nez. « Jasmine » responsable ? Absurde ! Mais on consent enfin à l’emmener d’urgence aux urgences.

Au CHU de Nantes, on lui chante la même musique. « Sensationnalisme, désinformation ! », lui dit le médecin. Sophie devra insister, avec l’aide de son père arrivé entre-temps, pour obtenir un angioscanner : il révèle de multiples caillots dans les deux poumons... Un traitement adapté sauvera la vie de la jeune femme.

L’article de presse invoqué était celui du *Monde*, qui peut à juste titre se glorifier d’y avoir contribué.

Mais tout cela révèle l'omerta qui a entouré et qui entoure toujours les contraceptifs chimiques : le politiquement correct s'étend à la profession médicale elle-même, où il n'est pas de bon ton de mettre en évidence les dangers de la pilule. Faut-il que les effets secondaires désastreux de leurs dernières variantes soient importants pour qu'on s'y intéresse enfin !

Le pôle santé publique du tribunal de grande instance de Paris s'est saisi de la plainte de Marion Larat. L'Agence nationale de sécurité du médicament, de son côté, envisage de réserver la prescription des pilules de troisième et quatrième générations à certains spécialistes qui ne les recommanderaient qu'aux femmes qui supportent mal les pilules plus anciennes (ah, tiens, elles posent des problèmes elles aussi ?). On compte aujourd'hui 1,5 à 2 millions d'utilisatrices de ces pilules « micro-dosées », appelées ainsi parce qu'elles ne contiennent qu'une hormone, la progestérone. Elles ont beaucoup plus fréquemment un effet contragestif (empêchement de la nidation de l'œuf déjà fécondé) que les pilules classiques. Et cela fait des années que, dans les milieux pro-vie, l'on souligne leurs dangers.

On ne peut que se réjouir de la prise de conscience actuelle, qui a notamment conduit Marisol Touraine à annoncer à la mi-septembre la fin de leur remboursement... en septembre 2013.

Mais le tabou général sur la nocivité de toutes les « générations » de ce prétendu « médicament » dont l'objet est de provoquer chez la femme un dysfonctionnement de processus sain reste entier. Ellen Grant, après avoir participé à la promotion de la pilule signait dès 1988 un livre-choc pour en dénoncer tous les dangers qu'aujourd'hui on n'avoue que pour les pilules micro-dosées. *Amère pilule* n'a pas pris une ride.

Je suis régulièrement sur mon blog les multiples mises en cause des contraceptifs hormonaux, sous leur forme classique de cachets quotidiens ou en version longue durée (anneaux, implants, « vaccins », dispositifs intra-utérins). Et notamment leur classification comme substances cancérigènes. Ces mises en cause sont beaucoup trop nombreuses pour les énumérer ici...

A cela il faut ajouter les effets sur l'écosystème : les « déchets » des pilules passent dans l'eau de nos rivières, il est impossible de les filtrer ; on sait déjà qu'ils ont un effet « féminisateur » sur les poissons...

On sait aussi qu'une femme sous contraceptifs chimiques est attirée par un homme qui lui ressemblera génétiquement, ce qui conduit, en cas de procréation, à de plus nombreux problèmes immunitaires chez ses enfants, et a pour deuxième effet de rendre son mari ou compagnon beaucoup moins attrayant dès lors qu'elle cessera la pilule. D'où ces divorces justifiés par des femmes en quelques mots révélateurs : « Je ne peux plus le sentir. »

Voilà pour quelques-uns des effets chimiques, physiques, écologiques de l'« amère pilule ». Ne parlons même pas de ses effets sociaux et moraux...

Mais prenons date. Attendons-nous, d'ici à quelques années, à voir la prescription de la pilule – voire sa fourniture sans prescription et sans examen médical, y compris à des mineures – dénoncée comme l'un des plus grands scandales sanitaires de notre temps.

